**SESSION 2019**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**TECHNICO-COMMERCIAL**

**E3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE**

**ÉLÉMENTS  DE  CORRIGÉ**

**PremiÈre partie : Exploitation et analyse d’une documentation (12 points)**

**Points du programme à mobiliser :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Connaissances** | **Objectifs et limites de connaissances** |
| **Thème 3 : la création, la transmission d’entreprise et l’entreprise en difficulté.**  Le choix d’un statut juridique.  Les formalités d’immatriculation. | - justifier le choix d’un statut juridique selon les objectifs et les contraintes des parties prenantes.  - repérer les formalités administratives d’immatriculation. |

**À l’aide des annexes 1, 2, 3 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :**

1. **Conseillez madame Castel sur les structures juridiques appropriées à ses attentes en termes de protection du patrimoine personnel et de la transmission de l’activité, d’un statut fiscal et social. (4,5 points)**

L'entrepreneur doit choisir un statut juridique pour son entreprise, entreprise individuelle ou société. Il sera déterminant pour les formalités de déclaration.

Madame Castel souhaite créer son activité seule ou avec un ami. Pour une ou deux personnes, les statuts juridiques possibles sont l’entreprise individuelle ou l’entreprise sociétaire (plus particulièrement EURL, SARL, SAS, SASU). Ils sont les plus adaptés.

**\* L’entreprise individuelle:**

* ***protection du patrimoine et transmission de l’activité :*** exploitation en nom propre, patrimoine personnel exposé aux risques de l’activité professionnelle (sauf cas particulier de l’EIRL)**;**
* ***régime fiscal****:* imposition sur le revenu.

**\* L’entreprise sociétaire**

* ***Protection du patrimoine et transmission de l’activité***

EURL/SARL : personne morale, responsabilité limitée aux apports, facilité de transmission des parts sociales.

SAS/ SASU : personne morale, responsabilité limitée aux apports, facilité de transmission des parts sociales.

Avec l’IS, possibilité de déduire les rémunérations du dirigeant majoritaire des recettes de la société.

* ***Régime fiscal***

EURL/SARL : restent soumises à l’impôt sur le revenu sauf option pour l’IS.

SAS/SASU : impôt sur les sociétés sauf option pour IR les 5 premières années d’existence.

* ***Régime social***

Les gérants majoritaires de SARL sont obligatoirement affiliés au régime des travailleurs non salariés (TNS) et cotisent au régime social des indépendants (RSI), (*devenu le régime général).*

**En conclusion, la forme individuelle est à écarter. Toutes les formes sociétaires (EURL/SARL, SASU/SAS) peuvent être conseillées.**

Si d’autres éléments pertinents apparaissent dans les copies, il faut les valoriser.

En définitif, elle choisit de s’associer avec son ami. Elle sera détentrice des principaux apports.

1. **Indiquez le type de société retenue par madame Castel. (2 points)**

Avec 2 associés : l’EURL et la SASU sont écartées. Il reste la SAS et la SARL.

Pour bénéficier du statut social de TNS, madame Castel a retenu la SARL, en tant que gérante majoritaire. **(1 point)**

1. **Présentez et justifiez les formalités de constitution de la société. (1 point)**

* Rédaction des statuts, dépôt du capital social, publication d’une annonce légale, immatriculation au RCS.
* Justification.

1. **Comparez les avantages et les inconvénients du futur statut de gérant associé majoritaire de Madame Castel par rapport à son actuel statut d’associé minoritaire.** **Lequel conseilleriez-vous à Madame Castel ? (2,5 points)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mode de gérance | Avantages | Inconvénients |
| Gérant minoritaire et égalitaire | - affiliation au régime de la sécurité sociale - minoritaire :  - peut bénéficier de l’assurance chômage | -ne peuvent imposer leurs décisions à leurs co-associés. |
| Gérant majoritaire | - protégé contre la révocation  - il décide seul et peut prendre les décisions de gestion  - il est possible de déduire les rémunérations du dirigeant majoritaire des recettes de la société | -affiliation au statut de travailleur non salarié : cotisations sur base forfaitaire même en absence de rémunération  -pas d’assurance chômage |

Le statut de gérant majoritaire est le plus opportun pour Madame Castel.

1. **Indiquez à madame Castel la juridiction compétente en cas de litige avec son futur associé.**

**Justifiez votre réponse. (2 points)**

Selon l’article L411-4 du code de commerce, la compétence d’attribution en cas de litige avec un associé est le tribunal de commerce

En effet, cela va concerner deux professionnels dans le cadre d’une activité commerciale.

À valoriser : néanmoins, il est possible de choisir l’arbitrage au moment où les associés contractent.

**DeuxiÈme partie : Argumentation structurée (8 points)**

**Points du programme à mobiliser :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Connaissances** | **Objectifs et limites de connaissances** |
| **Thème 5 : l’activité économique, son organisation et sa mesure.**  L’activité économique. | - présenter les agents économiques, leurs relations et souligner les grandes fonctions économiques. |
| **Thème 7 : le phénomène de mondialisation et régionalisation.**  Le développement et la mondialisation. | - présenter les solutions alternatives en matière de production, d’échanges et de consommation, notamment au travers des notions de développement durable et de commerce équitable. |
| **Thème 8 : la place et le rôle de l’État dans l’économie.**  Les politiques économiques et sociales. | - présenter les objectifs de l’intervention de l’État ;  - introduire le concept de régulation ;  - apprécier les limites de l’intervention de l’État. |

**Pourquoi l’État s’engage-t-il pour développer l’économie verte et quels sont ses moyens d’intervention ?**

**Introduction**

Accroche :aujourd’hui la transition énergétique aurait généré plus de 310 000 emplois en France.

***Définition des termes du sujet***

**État** : l’État a pour fonction économique la production de biens et services publics à destination de la société dans un cadre gratuit/semi-gratuit (accepter toute autre notion sur l’État pertinente, par exemple : notion d’agent économique, État providence/État gendarme…).

**Économie verte**: c’est une activité économique « qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l’équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

**La problématique** : en quoi la transition énergétique est-elle devenue une alternative ?

**L’annonce du plan** **:** dans une première partie nous traiterons des raisons de l’intervention de l’État et dans une seconde partie des contraintes qu’il rencontre.

**Développement**

***Pourquoi l’État intervient :***

* trois raisons expliquent la transition énergétique (l’intérêt croissant du public pour l’énergie renouvelable, l’augmentation de la création d’entreprise, la loi transition d’août 2015) ;
* une des causes de défaillance du marché est l’externalitéou effet externe. Dans le cas de la pollution par exemple, le marché produit trop car il ne prend pas en compte les coûts liés à la pollution (exemple : l’agriculture intensive…) ;
* les acteurs économiques concernés ne sont pas incités à limiter les externalités négatives parce qu’elles ne coûtent rien ;
* l’apparition de nouveaux métiers mêlant des savoir-faire « traditionnels » et de nouvelles compétences orientées vers l’énergie verte ;
* impact positif sur l’emploi et la croissance.

***Les moyens d’intervention de l’État :***

* La croissance verte oblige l’État à renforcer la mise en place de partenariat avec les porteurs de projets privés.
* Les engagements pour la croissance verte doivent lever les freins identifiés par les acteurs économiques, notamment en ce qui concerne l’innovation pour la transition écologique ; favoriser les investissements par des incitations fiscales…
* Politique industrielle orientée vers le secteur des énergies renouvelables
* Politique fiscale incitative pour lutter contre les externalités négatives
* Aides financières…

**Conclusion :** Accepter toute proposition cohérente

**Grille d’évaluation pour faciliter la correction et la notation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Première partie : 12 points** | TB | B | I | TI |
| **1. Conseillez madame Castel sur les structures juridiques appropriées à ses attentes en termes de protection du patrimoine personnel et transmission de l’activité, d’un statut fiscal et social. (4,5 points)**  Entreprise individuelle (1 point)  Entreprise sociétaire (3 points)  Conseil à madame Castel (0,5 point) |  |  |  |  |
| **2. Indiquez le type de société retenue par madame Castel. (2 points)**  **3. Présentez et justifiez les formalités de constitution de la société.**  **(1 point)** |  |  |  |  |
| **4. Comparez les avantages et inconvénients du futur statut de gérant associé majoritaire de madame Castel par rapport à son actuel statut d’associé minoritaire. (2,5 points)** |  |  |  |  |
| **5. Indiquez à madame Castel la juridiction compétente en cas de litige avec son futur associé. Justifiez votre réponse. (2 points)**  Le tribunal de commerce. **(1 point)**  Deux professionnels dans le cadre d’une activité commerciale. **(1 point)**  *A valoriser : néanmoins, il est possible de choisir l’arbitrage au moment où les associés contractent.* |  |  |  |  |
| **Deuxième partie : 8 points** | | | | |
| **Pourquoi l’État s’engage-t-il pour développer l’économie verte et quels sont ses moyens d’intervention ?** | | | | |
| **Compétences méthodologiques. Le candidat doit être capable de :**  - définir les termes ;  - mener une réflexion et construire une argumentation structurée ;  - formuler une réponse cohérente et argumentée. |  |  |  |  |
| **Argumentation. (5 points)** | | | | |